

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 4

Autor: [s.n.]

Rubrik: Chez nous... et à l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

Valais: un oui enthousiaste

A une écrasante majorité, 26 263 oui contre 9895 non, les électeurs valaisans ont accordé, le 12 avril, le droit de vote aux femmes sur les plans communal et cantonal. La participation au scrutin a été de 65 %. Seules huit communes sur 167 (dont deux romandes, Savièse et Lens, l'une avec une voix d'écart, l'autre avec deux voix !) ont refusé de suivre le Grand Conseil qui, quatre fois déjà, s'était prononcé en faveur de l'octroi des droits civiques aux femmes. Il est intéressant de rappeler qu'en 1959, la proportion était presque exactement inverse : 7 communes seulement avaient répondu oui : on avait alors enregistré 18 805 non contre 8240 oui. En onze ans, que de chemin parcouru !

Les observateurs pensaient bien qu'il y avait de fortes chances pour que « ça » passe. Aucun, cependant, n'a fait des pronostics aussi optimistes que les résultats enregistrés. Bien sûr, tous les partis politiques étaient pour ; le travail de propagande était intelligemment mené par des comités locaux de l'Association cantonale pour le suffrage féminin, dont l'action était supervisée par le président cantonal lui-même, M. Hermann Pellegrini ; un effort particulier d'information était fait pour les jeunes par les jeunes des Ecoles professionnelles et des Sociétés

d'étudiants. Mais, tant que le verdict n'était pas sorti des urnes, qui sont parfois des boîtes à surprise, on ne pouvait malgré tout jurer de rien.

La poussée a été si forte, cette fois, que les espoirs les plus optimistes ont été largement dépassés. La mariée est en marche, inexorable, irrésistible ; un à un elle renverse tous les obstacles qui lui barrent la route sur le chemin menant au droit de vote sur le plan fédéral.

On se rend compte enfin qu'il n'est plus possible de vouloir garder les femmes au foyer, loin de la vie économique et politique. Elles sont déjà partout, dans tous les secteurs, actives, responsables, appréciées. Vouloir les renvoyer à la maison et les y cantonner est désormais une utopie, un argument sans force qui ne porte plus, bien qu'une minorité y soit encore sensible dans le secret des isoliers.

Magnifique victoire, donc, sur le plan du Valais, et victoire qui pèsera certainement d'un bon poids lors de la décision que, dans un proche avenir, les Suisses prendront sur le plan fédéral. Grâce aux Valaisans, notre foi dans le succès est renforcée : bientôt, oui, bientôt, nous serons des citoyennes à part entière.

H. N.-R.

Les Pakistanaïses s'émancipent

Selon de récentes statistiques, plus de 70 000 d'entre elles exercent aujourd'hui une profession, 19 500 dans l'enseignement, 1000 dans les transports et les communications, et environ 500 dans les banques, les compagnies d'assurance, les bureaux, etc.

On compte 26 femmes architectes, ingénieurs ou géomètres, 16 chimistes ou physiciennes, 23 experts comptables. A l'Université de Karachi, l'une des plus importantes du pays, l'élément féminin est égal, sinon supérieur, à l'effectif masculin.

Pour faire face à l'afflux des jeunes filles dans les établissements d'enseignement technique, le gouvernement a autorisé la création de dix nouveaux instituts. Dès 1971, un centre polytechnique pour jeunes filles ouvrira ses portes à Karachi. Il comprendra des sections de radio-électronique, d'enseignement commercial et de dessin de mode.

(Informations Unesco.)

POUR FAIRE CESSER CELA



Achetez les timbres de propagande du suffrage

Le fabuleux chemin parcouru par la Japonaise

Le 10 avril 1946, les femmes japonaises votaient pour la première fois. On avait pensé qu'étant donné leur longue tradition de soumission, l'initiative prise par le général Mac Arthur se solderait par un échec.

— Donner un bulletin de vote à nos concitoyennes, cela revient à en attribuer deux à leur mari — dans la mesure où celui-ci leur permettra de sortir de chez elles — grognaient les conseillers locaux.

Et pourtant, le 10 avril 1946, « en kilomètre de fête, en sarrau de ménagère, portant leur bébé sur le dos ou dans leur ventre » 14 millions de femmes se rendaient aux urnes. Malades à Kobé ou à Hiroshima, elles votaient même par procuration, pour envoyer 39 de leurs concitoyennes à la Diète. Elles votaient à 67 % en 1946, à 72,8 % en 1952, à 73,28 % en 1967.

Sur les décombres de la guerre, la femme japonaise bâtissait pour la première fois son nouvel empire.

Autrefois, lorsqu'une fille naissait, on la laissait trois jours sur le plancher pour bien marquer la différence entre la nature céleste des mâles et la nature terrestre de la femme. Pauvre, il était admis qu'elle travaillait avant son mariage, mais le contrat était passé directement entre son employeur et son père et le salaire envoyé à ce dernier. Elle pouvait même se prostituer pour payer les dettes de ses parents mais elle ne pouvait le faire que nantie de l'autorisation paternelle.

Mariée, elle mange à part et sert son mari qu'elle nomme « danna-san » (maître) tandis que celui-ci, lorsqu'il consent à s'apercevoir de sa présence l'appelle « oi oi » (hep, hep). Si elle appartient à la classe aisée, durant les 24 mois où elle se prépare au mariage, arrangé entre les familles, elle coud son troussseau le matin et, chaque jour « joue à faire semblant », c'est-à-dire qu'elle dresse un couvert pour son futur époux et s'entraîne à le servir avec grâce.

Les débuts de l'émancipation allaient être durs. Les 39 députés-femmes élues à la Diète étaient vertement rabrouées lorsqu'elles essayaient de se faire écouter, et même traitées en femmes de petite vertu par leurs confrères. Lorsque Mme Yamashita (progressiste) osa accuser publiquement le gouvernement de « mauvaise foi » pour la lenteur avec laquelle il élaborait le nouveau Code civil, elle sera huée par tous les membres du Parlement, y compris ceux de son propre parti.

LA BOURSE LES PASSIONNE

La première femme-juge a été désignée en 1947. En 1949, on compte sept femmes diplomates. Mais c'est en 1957, et dans le domaine des affaires que la réussite féminine va être la plus impressionnante. De nombreux romanciers vont prendre pour héroïne ce nouveau phénomène des temps modernes : la grande brasseuse d'affaires.

« Autrefois, explique M. Kiki Takataro, médecin psychiatre, qui répond au courrier du cœur du journal « Yomi-yuri » le mari était le chef incontesté. Il avait l'habitude de garder pour lui la majorité de son salaire ou de ses revenus, si bien que son épouse était toujours endettée à son égard. Aujourd'hui, surtout si son salaire est faible, le mari se croit obligé, à chaque début de mois, de remettre intacte à sa femme l'enveloppe cachetée qui contient la totalité de ses gains. »

« Dépossédée de cet argent le mari se trouve désormais en position de dépendance à l'égard de sa femme. »

Les femmes boursicotent de plus en plus. En 1960, le best-seller de l'année n'est plus ni Sartre ni Simone de Beauvoir (en 1953, son livre, le « Deuxième sexe », avait été tiré à 600 000 exemplaires) mais l'« Annuaire des valeurs cotées ». Il existe même des journaux de Bourse en bandes dessinées.

En 1957, 7 % des femmes qui demandent le divorce donnent pour simple raison : « Mon mari est trop dépendant ».

Cependant que les époux travaillent et mangent mal les femmes perdent ou doublent leur fortune. C'est ainsi que les économies des femmes vont servir, en quelque sorte, de volant régulateur

dans l'économie japonaise. Et des maris besogneux, qui se moquaient de la nouvelle manie de leur épouse, sont souvent stupéfaits de la voir acheter un petit terrain, une boutique, une maisonnette, ou mieux de s'apercevoir qu'elle peut offrir à leur fils l'entrée dans une université ruinée.

C'est ainsi que 50 millions de femmes japonaises vont aider leur pays, ruiné par la guerre, à devenir, en vingt ans, la troisième puissance industrielle du monde.

Certes, l'épouse ne dîne pratiquement encore à la table de famille que dans 12 % des cas, mais le règne des maris et l'asservissement à leurs parents est bien fini. Pour les femmes, le rôle de « fille-flleur » de leur belle-mère, c'est-à-dire souvent de domestique et de souffre-douleur à résoluement pris fin.

« Les temps ont changé. Je ne peux plus me venger sur ma propre bru de ce que j'ai subi ; je fais partie d'une génération sacrifiée ! » se lamentent ces dernières.

Une statistique cruelle, fournie par Elisabeth B. Dufourcq illustre ce nouvel état de choses. Pour 100 belles-mères, entre 60 et 79 ans qui se suicidaient en 1920, il y en avait 118 en 1955. Pour 100 belles-filles de 35 à 39 ans désespérées en 1920, il n'en reste plus, 35 ans plus tard, que 93 !

Elisabeth B. Dufourcq. « Les femmes japonaises ». Editions Denoël. (Paru dans « France-Soir » sous la plume d'Anne Manson.)

pour ou contre

Est-il normal, est-il habile d'attirer des auditeurs à une réunion électorale en leur promettant :

- le taxi gratuit ;
- un cadeau sous la forme d'un multipack ;
- une réception en musique.

C'est ce qu'a fait à Montreux le parti libéral lors des récentes élections cantonales. Certains ont été indignés, d'autres enchantés. Une lectrice avait décidé de s'inscrire au parti... coupable, mais y a renoncé de colère.

Lecteurs, qu'en pensez-vous ?

(Suite de la page 1)

Ces problèmes de travail féminins qui devront trouver leur solution

pas le prétendre avant que le problème ait été examiné à fond.

Deuxième point : le recyclage. Celui-ci est à la mode parce que l'économie a besoin de main-d'œuvre féminine, mais il n'est pas satisfaisant. Certes, il permet aux femmes de reprendre une certaine activité professionnelle après dix ou quinze ans d'interruption. Il ne permet jamais à une femme d'entrer en concurrence, pour l'obtention de postes élevés, avec des travailleurs de sa classe d'âge ayant pu obtenir des qualifications qui seules un travail d'ininterrompu permet d'acquiescer. Sans compter que, dans certaines professions, se recycler revient presque à devoir apprendre deux fois un même métier, ce qui, économiquement parlant, est un non-sens.

Ne faudrait-il pas, pour supprimer ce « trou » dans la vie professionnelle féminine prévoir un allègement des tâches domestiques suffisant pour permettre aux femmes de continuer à exercer une profession librement choisie ? Mais comment ?

Permettre d'une part aux femmes de vocation familiale de se consacrer au travail de leur choix et, d'autre part, permettre à celles qui ont choisi une autre profession de l'exercer sans interruption, tels sont les problèmes que nous aurons à résoudre si nous voulons arriver à surmonter la double journée de travail d'un grand nombre de femmes et à instituer une véritable liberté de choix dans le travail familial.

H. Nicod-Robert.

AU PARLEMENT FÉDÉRAL : le droit au logement, un appel à la conscience de chacun

Parmi les sujets à l'ordre du jour du Conseil national et du Conseil des Etats, nous relevons l'étude du projet de loi constitutionnelle sur le droit au logement, loi présentée par une initiative du Mouvement populaire des familles.

Le texte principal de ce projet est ainsi rédigé :

« La Confédération reconnaît le droit au logement, et à cet effet prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules (veuves, rentiers, etc.). Cependant un effort remarquable a été fait chez nous pour la construction de logements, et aucun autre pays n'a, au cours de ces dernières années, utilisé une part aussi élevée de son produit national brut à cette fin.

UNE ÉTATISATION NÉCESSAIRE

Malheureusement les conditions qui permettraient une plus forte production d'habitations font défaut. Ainsi, l'équipement des terrains est en retard, les autorisations de bâtir sont accordées dans des trop longs délais et la planification des zones de construction avance fort lentement. Ces conditions ne dépendent pas de la Confédération, c'est aux communes et aux cantons de mettre tout en œuvre pour faciliter de nouvelles constructions.

Le nouveau droit constitutionnel au logement proposé par l'initiative serait pratiquement un droit attribué à chaque citoyen ; le citoyen qui n'aurait pas trouvé un appartement à sa convenance pourrait attaquer en justice le Conseil fédéral.

C'est avec justesse que le rapport du Conseil fédéral estime que le régime social de notre pays, régime de liberté et de responsabilité individuelle, est incompatible avec un Etat-Providence, seul responsable du logement des habitants.

Au cours de la session d'hiver, le Conseil national étudia ce projet. Après de longs débats il vota le rejet de l'initiative par 81 voix contre 34.

C'est à la session de mars 1970 qu'à son tour le Conseil des Etats discuta du sujet. Il suivit l'avis de rejet de sa commission qui estimait que l'Etat n'est pas en mesure de résoudre les problèmes de l'habitation et des loyers. La solution doit être recherchée tant dans la loi fédérale de l'encouragement à la construction que dans l'économie privée.

Cette loi sur le droit au logement étant une adjonction à la Constitution fédérale, elle doit être soumise au vote populaire ; celui-ci aura lieu probablement à la fin de l'année.

Toutefois cette initiative, quel que soit son sort, est un appel à la conscience de chaque citoyen sur le problème social du logement. L'économie privée dont nous sommes tous responsables ne doit pas rechercher seulement des avantages financiers. Il ne faut pas envisager uniquement l'investissement de capitaux pour la construction d'habitations dans l'optique du rapport, mais aussi dans la compréhension des besoins de nos citoyens.

Si la loi est acceptée par le vote du peuple, tout un secteur de notre économie serait étatisé. Souhaitons qu'une telle mesure ne soit pas nécessaire pour que ceux dont dépend la construction des logements fassent les efforts, les sacrifices même, pour remédier à la grave situation du logement.

A. C.

A Zurich :

Le panachage a été favorable aux femmes

Les femmes qui se présentaient, le 8 mars dernier, devant l'électorat zurichois pour le renouvellement des autorités communales ont fréquemment bénéficié de l'apport de voix étrangères à leurs partis respectifs.

Le phénomène s'est observé au sein du parti socialiste notamment, une candidate a en effet obtenu le 15,1 % de ses suffrages dans des listes étrangères à son parti. Parmi ses colistiers elle obtient la plus forte proportion de listes panachées. Une candidate du parti évangélique en a obtenu 17,2 %. Parmi les candidates non élues, il faut retenir le cas d'une politicienne militante dans les rangs du parti des paysans, artisans et bourgeois dont les voix proviennent pour 42,8 % d'entre elles d'autre partis.

Rappelons qu'à Zurich neuf femmes sont devenues conseillères communales et qu'une, Mme Emilie Lieberherr, a été élue membre de l'exécutif.